

Déclaration CFE-CGC CSEC du 24 juillet 2020

Le groupe Air France/KLM avait pris la décision d'initier un plan de transformation étalé sur 5 ans, incluant des suppressions d'emploi et des transferts probables de métiers vers de la sous-traitance étrangères. Ces suppressions devaient se faire au fil du temps selon les départs naturels estimés dans la GPEC.

La crise de la COVID19 et ses conséquences ont conduit la Direction d'Air France à devoir accélérer son plan dit désormais de rebond. Pour ce faire, l'entreprise a pris la décision de changer structurellement son organisation en l'associant à la mise en place d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi dans lequel elle se donne la possibilité de licencier sur la direction du court courrier.

La Direction d'Air France a ainsi convié les organisations syndicales représentatives du PS à négocier les termes des mesures d'accompagnement d'un plan de départs volontaires. Pour la CFE-CGC, la négociation est un acte incontournable et nous sommes prêts à prendre nos responsabilités. Cependant, elle ne pourra se faire au détriment d'une véritable politique d'accompagnement, pour que l'entreprise survive et que les emplois de ceux qui resteront soient maintenus.

Aujourd'hui, de nouveau, nous vous alertons sur la nécessité de proposer des mesures véritablement incitatives dans l'accompagnement du PDV à la hauteur des ambitions visées.

Le livre 2 de 700 pages remis aux organisations professionnelles, décrit la déstructuration totale de notre entreprise qui ne peut s'appuyer que la réussite d'un plan de départ volontaire massif. Aujourd'hui, au regard des premières propositions faites, la CFE-CGC constate qu'il n'y a aucune volonté réelle de la direction d'aboutir à un accord.

Impensable et scandaleux de démarrer ainsi, car ceci nous plongerait dans une situation économique et sociale désastreuse, conduisant à un plan massif de destruction d'emploi à Air France. Pourtant, l'une des garanties de prêts demandées par l'État est bien : la préservation de l'emploi sans départ contraint. Imaginer et prévoir des licenciements économiques contraints sur l'ensemble des salariés d'Air France sera pour nous une défiance de l'employeur et franchir une ligne rouge que nous avons toujours défendu. La stratégie de l'entreprise appartient à la direction Groupe Air France KLM, Air France et c'est bien à ces directions de porter l'entière responsabilité des conséquences.

La condamnation du court courrier et les incidences sur le modèle économique du hub en négociant le développement de Transavia uniquement avec une catégorie de personnel, est de votre responsabilité. Mais de ce fait, nous sommes légitimes à ne pas croire que les analyses et les projections économiques faites par la Direction du groupe soient sincères. Notre méfiance est confortée par le fait que vous refusez dogmatiquement d'envisager toutes solutions qui permettraient de trouver des possibilités d'employabilité, au sein du Groupe, mettant toujours en avant ce manque de rentabilité.

La crise COVID est devenue le prétexte pour la mise en place ou l'accélération de certains projets contestables stratégiquement ou économiquement. La Direction d'Air France ressort des organisations incluses dans son plan de transformation qui étaient restées dans les tiroirs suite à la contestation des salariés.

Pour la CFE-CGC, la mise en place d'un PDV est nécessaire et vitale dans ce contexte afin de s'adapter à cette baisse de trafic aérien sur les prochaines années. Nous saurons répondre présents pour en négocier les modalités d'accompagnement et donner les moyens à la réussite de ce PDV pour préserver les emplois. Notre objectif principal sera de défendre les emplois et les conditions de travail de ceux qui resteront et qui seront les acteurs du renforcement de notre belle Entreprise, par leur excellence habituelle.

Transparence, confiance, confidentialité, respect : Quatre mots qui ont un sens pour la CFE-CGC